



Cumul 42 heures CDI + astreintes ?

Par **sacha86**, le **22/07/2018** à **10:25**

Bonjours, je suis en CDI 42h/semaine aide à domicile CESU libre Samedi/Dimanche. Un autre employeur me propose des astreintes 1 voir 2/Mois du Samedi 12h au Lundi 8h30. Est-ce possible? si oui comment calculer la rémunération ?

Par **P.M.**, le **22/07/2018** à **16:38**

Bonjour,
Il faudrait que vous précisiez ce que vous entendez par "astreinte"...

Par **sacha86**, le **22/07/2018** à **20:35**

Bonsoir, en fait pour les astreintes j'ai un téléphone pour recevoir les appels et je ne dois pas m'éloigner de plus de 45mn de l'entreprise pour intervenir rapidement, je peux être logé sur place.

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Par **P.M.**, le **22/07/2018** à **21:48**

Si vous êtes logé sur place, ce n'est normalement plus une astreinte mais du temps de travail effectif...

Le temps d'astreinte hors intervention n'est pas du temps de travail effectif et fait l'objet d'une indemnité...

Par **sacha86**, le **23/07/2018** à **14:06**

Merci d'avoir répondu mais ma question est de savoir si je peux faire cette astreinte en plus de mes 42 heures/semaine et pour quelle rémunération (ou indemnités). Cordialement TP

Par **P.M.**, le **23/07/2018** à **15:53**

Il me semble vous avoir répondu pour ce qui en est lorsque vous êtes logé sur place et comme j'ignore pendant combien de temps, je ne peux pas vous en dire plus de même pour la rémunération que je ne peux pas connaître sans qualification et convention collective applicable...

L'indemnité d'astreinte doit être fixée par l'Accord d'entreprise mais elle vient normalement en plus de l'emploi dans l'entreprise...

Je vous rappelle les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Par **sacha86**, le **23/07/2018** à **16:01**

Je vous remercie c'est très aimable d'avoir pris le temps de me répondre. Cordialement TP